



Propriano, le 07 Août 2025

**ARRETE N° 2025-051**

**Concernant le spectacle pyrotechnique du 15 Août 2025**

Le Maire de la Commune de **Propriano** ;

Vu les articles L.2211-1, L.2542-2 à 2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs,

Vu le décret N° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,

Vu l'arrêté NORIOCA1012736A du 31 mai 2010 pris en application du décret susmentionné.

Vu la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime en date du 10 juin 2025, émanant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse, portant droit d'occupation temporaire de mise à disposition de la digue Est du Port de Commerce de la Commune, afin de pouvoir effectuer les tirs des feux d'artifice à partir de cet ouvrage.

Vu le récépissé de déclaration du spectacle pyrotechnique de la Préfecture d'Ajaccio N° 2025/08-2A/14 en date du 16 juillet 2025.

**ARRETE**

- **Article 1** : Le tir du feu d'artifice, sur la digue Est du Port de Commerce est autorisé le vendredi 15 août 2025 à 23 heures.

En cas de risques très sévères ou exceptionnels signalés par la Préfecture, le CODIS 2A ou le CROSS Corse, ce tir sera reporté ou annulé.

- **Article 2** : La navigation sur le plan d'eau du Port de Commerce à la plage de « Mancinu » est interdite, le vendredi 15 août 2025, à tout navire, de 22 heures 45 à minuit.

- **Article 3** : La mise en œuvre du feu d'artifice (ou spectacle pyrotechnique) est placée sous la responsabilité de la « SARL Société Stell'Artifice » sise : Route de l'Aéroport-Centre Europa-20290 LUCCIANA, chargé de veiller au transport et à la réception des artifices, au montage et à l'exécution du spectacle pyrotechnique, conformément aux règles de sécurité en vigueur.

La liste des personnes participant aux opérations de montage ou au tir est remise au Maire, qui la transmet après visa au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile en Préfecture.

- **Article 4** : La zone de tir, déterminée par le responsable de la mise en œuvre du spectacle, sera délimitée par un barriérage de sécurité, et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle.

Elle comportera des moyens de lutte contre l'incendie, dimensionnés en fonction de la nature des risques.

- **Article 5** : Le tir de tout autre artifice, par des particuliers, notamment des fusées de détresse est interdit.

- **Article 6** : Le Centre d'Interventions de Propriano est chargé d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à terre durant ces festivités, en mer la SNSM PROPRIANO est chargée d'assurer cette même mission.

- **Article 7** : A l'issue du spectacle, la « SARL Société Stell'Artifice » sise : Route de l'Aéroport-Centre Europa-20290 LUCCIANA, assurera le nettoyage des déchets d'artifices et l'enlèvement des artifices inutilisés ou défectueux, qui seront traités selon les instructions du fournisseur.

- **Article 8** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie, publié dans la presse locale, transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sartène, à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, à Monsieur le Chef de Centre d'Interventions de Propriano, au Président de la SNSM de PROPRIANO, au chef de la Station Maritime de PROPRIANO, qui seront chargés chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250807-07-08-25BB-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2025

Le Maire  
  
Paul-Marie BARTOLI  


## FORMULAIRE DE DECLARATION DE SPECTACLE

Décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre  
Arrêté du 31 mai 2010 modifié pris en application du décret n°2010-580 du 31 mai 2010

Ce formulaire permet de déclarer un spectacle pyrotechnique conformément à l'article 4 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre. La déclaration est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la mairie de la commune et à la préfecture du département où se déroulera le spectacle pyrotechnique 1 mois au moins avant la date du spectacle.

Cerfa 14098*02	
<b>VOLET 1 ORGANISATEUR : à remplir et à signer par l'organisateur du spectacle pyrotechnique</b>	
PRÉFECTURE : CORSE DU SUD	
COMMUNE CONCERNÉE : PROPRIANO	
<b>1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR DU SPECTACLE PYROTECHNIQUE</b>	
Nom de l'organisateur public ou privé : <u>Mairie de Propriano</u>	
Identité de la personne physique représentant le cas échéant l'organisateur :	
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
Nom (nom de naissance / nom d'usage) : _____	
Prénoms : _____	
Adresse (de l'organisateur public ou privé) : _____	
Code postal : _____ Ville : _____	
Téléphone : _____ Portable : _____ Adresse mail : _____	
<b>2 INFORMATIONS CONCERNANT LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE</b>	
Adresse du lieu du tir : <u>Port de commerce</u>	
Date du tir : <u>15 Août 2025</u> Horaire du tir prévu : <u>23 h 00</u>	
Distances de sécurité : confère schéma de mise en œuvre joint à cette déclaration.	
Masse totale de matière active : supérieure à 35kg <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Préciser en kg (+ 10 % max) : <u>240, 54 Kgs</u>	
Catégories d'articles pyrotechniques utilisés : <input checked="" type="checkbox"/> F1 <input checked="" type="checkbox"/> F2 <input checked="" type="checkbox"/> F3 <input checked="" type="checkbox"/> F4 <input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2	
Calibre maximum mis en œuvre durant le spectacle pyrotechnique : <u>150</u> (en mm)	
L'organisateur du spectacle pyrotechnique s'engage à confier la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique à un <b>responsable de la mise en œuvre</b> , lequel doit être titulaire d'un certificat de qualification F4/T2 et d'un agrément préfectoral en cours de validité à la date du tir si utilisation d'articles pyrotechniques de catégories F4/T2.	
- Niveau de qualification du certificat F4/T2 requis pour ce spectacle pyrotechnique : <input type="checkbox"/> N1 <input checked="" type="checkbox"/> N2 <input type="checkbox"/> Aucun	
- Agrément préfectoral pour la mise en œuvre des articles pyrotechniques F4/T2 en cours de validité requis : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<b>3 INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE (Personne morale qui met en œuvre le spectacle pyrotechnique)</b>	
Nom du prestataire : <u>SAS STELLARTIFICE</u>	
Identité de la personne physique représentant le prestataire :	
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M.	
Nom (nom de naissance/ nm d'usage) : <u>GABBIATI</u>	
Prénoms : <u>FABRICE</u>	

Adresse (du prestataire) :

LIEU-DIT STRADA DI FRUINOCIA - ROUTE DES CARRIERES

Code postal : 20290

Ville : LUCCIANA

Téléphone : 0495361507

Portable : 0629315119

Adresse email : direction2@groupefgl.com

#### 4 INFORMATIONS SUR LE STOCKAGE MOMENTANE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES

Ce spectacle pyrotechnique prévoit-il la mise en place d'un stockage momentané (au sens de l'article 3 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010) mis à disposition par l'organisateur du spectacle ? :

OUI  NON

Si « oui » remplir les champs ci-dessous.

Si « non » passer directement au cadre 5.

Adresse du lieu de stockage momentané : NEANT

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par l'organisateur qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (nom – adresse) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

ou

- identité de la personne physique (nom – prénom) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : NEANT

#### 5 SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (représentant de l'organisateur) BAROLI Paul-Marie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal de l'organisateur du spectacle pyrotechnique :

Date : 20/06/2025



**Cerfa 14098\*02**

**VOLET 2 PRESTATAIRE : à remplir et à signer par le prestataire ou par l'organisateur si absence de prestataire**

**6 RENSEIGNEMENTS SUR LA PROVENANCE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

Si en qualité de prestataire vous n'êtes pas exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) pouvant réglementairement conserver en dépôt (Rubrique 4220 de la nomenclature ICPE) les produits utilisés sur le spectacle pyrotechnique objet de cette déclaration, préciser l'identité du (des) fournisseur(s) vous ayant fourni les articles pyrotechniques nécessaires à ce spectacle pyrotechnique.

**FOURNISSEURS DES ARTICLES PYROTECHNIQUES UTILISES POUR LE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (nom et adresse)**

Fournisseur 1	Fournisseur 2	Fournisseur 3	Fournisseur 4	Fournisseur 5

**CONSERVATION DES ARTICLES PYROTECHNIQUES (avant arrivée sur le site de tir ou arrivée sur le lieu de stockage momentané)**

	Société 1	Société 2
Nom de la (ou des) société(s) qui conserve(nt) les articles pyrotechniques (dépôt)	SAS STELL'ARTIFICE	
Adresse	LD STRADA DI PRUNICCIA R	
Date de délivrance d'arrêté préfectoral de l'ICPE et/ou Agrément technique du dépôt	14/03/2024	
Délivré par la préfecture de	HAUTE CORSE	
Capacité autorisée (en kg matière active)	9750	

**PRÉPARATION PYROTECHNIQUE DES ARTICLES PYROTECHNIQUES**

(Grappage des bombes, montage des retards, montage des inflammateurs, etc ...)

Nom de la société qui prépare les articles pyrotechniques : SAS STELL'ARTIFICE

Adresse : LIEU DIT PRUNICCIA 20290 LUCCIANA

Agrément technique du : 14/03/2024 et/ou arrêté préfectoral du : \_\_\_\_\_

Délivré par la préfecture de : HAUTE CORSE

**STOCKAGE MOMENTANÉ**

Dans le cas où le lieu du stockage momentané est mis à disposition par le prestataire.

Adresse du lieu de stockage momentané : NEANT

a) Identité de la personne physique responsable du stockage momentané désignée par le prestataire qui veille à ce que le stockage momentané des articles pyrotechniques avant le spectacle (et après le cas échéant) soit effectué conformément aux règles de sécurité en vigueur :

- identité (nom- prénom) : NEANT

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

b) Identité de la personne chargée de la surveillance et du contrôle des articles pyrotechniques placés dans le stockage

momentané notamment en cas de vols ou disparition :

- coordonnées de la société de gardiennage (Nom - Adresse) : \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

Ou

- identité de la personne physique : (Nom - Prénom) \_\_\_\_\_

- téléphone portable (obligatoire) : \_\_\_\_\_

**CONSEILLER A LA SÉCURITÉ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

Expéditeur ou transporteur non soumis  Expéditeur ou transporteur soumis

Nom du Conseiller à la Sécurité Transport : \_\_\_\_\_

N° de Certificat : \_\_\_\_\_ Valable jusqu'au : \_\_\_\_\_

Agissant pour le compte de (Expéditeur, Transporteur, etc...) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

**ASSURANCE DU PRESTATAIRE COUVRANT LES ACTIVITÉS DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE**

Nom de l'Assureur : ALLIANZ

Police n° : 55731419 Valable du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Risques couverts dans le cadre de spectacle pyrotechnique : Conservation d'explosifs  Montage

Tir d'articles pyrotechniques en présence du public  Transport  Autres  : \_\_\_\_\_

Montant des risques couverts : JUSQU' A UN MILLION D'EUROS

**CARACTERISTIQUES DES PRODUITS UTILISES POUR LE SPECTACLE**

Les caractéristiques détaillées des articles pyrotechniques utilisés pour la réalisation du spectacle sont tenues à disposition de l'organisateur pendant toute la durée du chantier et le jour du spectacle pyrotechnique sous forme d'une liste détaillée ou du plan matérialisant la zone de tir (liste des articles pyrotechniques).

**7 SIGNATURE**

Je déclare sur l'honneur, M. ou Mme (Représentant du prestataire) FABRICE GABBIATI l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Signature et cachet du représentant légal du prestataire :

Date :

20/06/2025



**8 RECEPISSE DE DECLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE (cadre réservé à l'administration)**

N° d'enregistrement : 2025 (année) / 08-2114 (numéro)

Formulaire reçu le : 16 juillet 2025

Cachet de l'administration :

Date : 04 août 2025

Pour le préfet  
le sous-préfet, directeur de cabinet

Florian STRASER